



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION
Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DE RÈGLEMENTS

NUMÉRO 300-19-2018

NUMÉRO 304-03-2018

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance ordinaire du 10 avril 2018, les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 300-19-2018

Règlement amendant le règlement de zonage numéro 300-2015, tel qu'amendé, soit :

- Modifier l'article 85 concernant les logements d'appoint ;
- Modifier l'article 148 concernant les garages en sous-sol ;
- Ajouter 148.1 concernant les dispositions relatives à l'aménagement d'un garage souterrain ;
- Modifier l'article 179 concernant les garages attachés ou abri d'auto annexé ;
- Modifier les articles 180 et 181 concernant les garages détachés pour les automobiles et pour les petits véhicules moteurs ;
- Modifier l'article 188 concernant les cheminées faisant corps avec le bâtiment ;
- Modifier l'article 478 concernant l'emplacement des clôtures, écrans paysagers, murets et haies ;
- Modifier l'article 525 concernant les dispositions applicables à une enseigne à plat ;
- Modifier l'article 573 concernant les règles de calcul du nombre de cases de stationnement ;
- Modifier l'article 576 concernant les cases de stationnement réservées aux véhicules électriques ;
- Modifier l'article 587 concernant les dispositions relatives à l'aménagement d'un espace de stationnement comptant 11 cases et plus ;
- Modifier les articles 588, 595 et 612 concernant l'obligation d'aménager une aire de stationnement dans un garage souterrain pour les cases supplémentaires ;
- Modifier l'article 851 concernant les zones tampons ;
- Modifier l'article 866 concernant les bâtiments accessoires à l'intérieur des projets résidentiels intégrés ;
- Modifier les définitions de « Hauteur d'un bâtiment en mètres » et « Étage » de l'article 918 ;
- Modifier la grille applicable à la zone I2-06 (Parc industriel sur le chemin des Commissaires/route 341) ;
- Modifier la grille applicable à la zone C1-12 (Place Perreault) ;
- Créer la zone C1-20 à même la zone C1-04 (zone commerciale sur le boulevard de l'Ange-Gardien au centre-ville entre la rue Saint-Joachim et la rue du Portage) ;
- Ajouter la grille applicable à la zone C1-20.

RÈGLEMENT NUMÉRO 304-03-2018

Règlement amendant le règlement numéro 304-2015 relatif à la construction, tel qu'amendé, soit :

- Modifier l'article 36 concernant le dégagement vertical minimal d'une entrée de garage par rapport au niveau du centre de la rue ;
- Modifier l'article 54 concernant les tours d'observation et les systèmes de surveillance ;
- Modifier l'article 60 concernant les garages en sous-sol ou souterrains.

Toute personne qui souhaite prendre connaissance de ces règlements peut le faire au bureau de la soussignée situé au 399, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau.

Les règlements ci-dessus mentionnés entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, le 2 mai 2018 et publié le 8 mai 2018.

Chantal Bédard
Greffière de la Ville